8REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202645-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-45

Séance du 05 octobre 2026

Date de convocation :
29 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Résultat du vote :

Pour :	15
Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :
M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. LAGRANDANNE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M LAUTRETTE, MME DEMONT, MME DHONT, MME MAZAUD,

Absents :
Mme SCHILDGE donne pouvoir à Mme LASCAUX
M. BILLY donne pouvoir à M. LAGRANDANNE
M. IMBERT donne pouvoir à Mme DEMONT

Secrétaire de séance :
Mme Elodie DEMONT

Demande de subvention pour l'installation de 12 destratificateurs dans les locaux scolaires et la cantine de l'école

Monsieur Le Maire explique que malgré les équipements dont dispose le groupe scolaire, la chaleur de l'été a été très pénible pour les enfants, les enseignants et les agents exerçant dans les bâtiments.
Nous avons été informés au mois de juin de la mise en place d'un dispositif « été 2026 » permettant aux collectivités installant des matériels de refroidissement des locaux accueillant des enfants de bénéficier d'une subvention de la part d'EDF de 400€ maximum par appareil dans la limite de 10.
L'étude réalisé par notre électricien et son fournisseur a établi le besoin à 12 destratificateurs pour rafraichir toutes les salles du groupe scolaire.
Le montant des devis s'élève à 4 775,00 € HT pour l'ensemble dont 3 970,00 € HT pour les 10 destratificateurs ouvrant droit à cette subvention.
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces installations et d'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes les démarches.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite améliorer les conditions de confort thermique et la qualité des conditions d'accueil des élèves et du personnel au sein de l'école de Burgnac ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs et les périodes caniculaires sont susceptibles d'entraîner une élévation importante des températures dans les locaux scolaires, pouvant affecter les conditions d'accueil et le confort des élèves et du personnel ;

Considérant que l'installation de destratificateurs d'air permettra d'améliorer la circulation et l'homogénéisation de l'air dans les salles de classe et les espaces concernés, contribuant ainsi

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20261005-202645-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-45

à améliorer le confort thermique des occupants, notamment lors des périodes de fortes chaleurs ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans une démarche d'adaptation des bâtiments communaux aux épisodes de chaleur,

Considérant que la commune souhaite ainsi améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel au sein de l'école de Burgnac ;

Considérant que cette opération « Dispositif été 2026 » mis en place par EDF, permet de rembourser les frais réels d'achat de destratificateurs jusqu'à 400€ par équipement, dans la limite de 10 équipements.

Considérant le montant prévisionnel de l'opération estimé à **3 970,00 €**;

Considérant que la commune souhaite solliciter ce dispositif afin de contribuer au financement de cette opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE :

- **D'approuver** le projet d'installation de destratificateurs d'air au sein de l'école de Burgnac, pour un montant prévisionnel de 3 970,00 € HT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de EDF une subvention au titre de cette opération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ainsi qu'à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

MAIRIE de BURGNAC
87 (Haute-Vienne)